

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du

MARDI 19 NOVEMBRE 2019 à 19h30

Présents : Mr Téletynski R. – M Démarest H. - Mme Patin R. – Mr Sendron J-M – Mr Ténot F. – Mme Liénard I. – Mme Lepreux C. – Mr Legrain H. - - Mme Riobé M. - Mr Eeckhout J.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Absent: Mr Poulain M.

Secrétaire : Mme Patin R

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES AU 23 SEPTEMBRE 2019 – TRANSFERT DES EAUX PLUVIALES URBAINES.

Monsieur le Maire porte à la connaissance au vu de la fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté du canton de Saint-Simon au 1^{er} janvier 2017 portant modification des statuts de la CAQS avec l'ajout de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ». Une approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées est nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le rapport et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU MONTANT DEFINITIF DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION – TRANSFERT DES EAUX PLUVIALES URBAINES.

Monsieur le Maire expose le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CAQS adopté le 23 septembre 2019.

Le montant de l'attribution de compensation de la Commune d'ANNOIS est négatif pour la somme de – 1640.40 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de régler cette somme et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PARTICIPATION de la COMMUNE aux FRAIS D'ACCUEIL DES ELEVES D'ANNOIS au SERVICE DE CANTINE et de Garderie Periscolaire Organisés par la Commune de Flavvy le Martel Année 2018-2019.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le décompte des charges Financières :

RECAPITULATIF :

- Période du 09/10/2018 au 31/10/2018 = 160.00 €
 - Période du 01/11/2018 au 31/12/2018 = 438.00 €
 - Période du 01/01/2019 au 30/09/2019 = 1 998.00 €
 - Période du 01/10/2019 au 08/10/2019 = 51.00 €
- Soit au total la somme de = **2 647.00 €**

Le Conseil Municipal accepte la somme à l'unanimité.

CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi temporaire d'adjoint Administratif relevant de la catégorie C à raison de 9 heures hebdomadaire pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme
ANNOIS, le 21 Novembre 2019
Le Maire
R. Téletynski